



Gratuit et/ou disponible sur demande

Éditée par l'Association de Quartier Charmettes-Généralions (NE, Suisse), Ch. des Péreuses 15 – 2000 NE, charmets2012@hotmail.ch, www.quartierdescharmets.ch, ☎ 079 280 20 11

La Gazette des Charmettes

L'Édito

Coups de théâtre à répétitions

Dans la dernière édition de mai de la Gazette, l'avenir du quartier était incertain. Désormais il l'est davantage.

En effet, vous avez certainement suivi l'actualité annonçant primo la nomination d'un nouvel architecte communal, Fabien Coquillat qui plus officiellement s'occupera de tous les projets de logements. Comme nous le savons c'est bien Coquillat qui était/est le chef d'orchestre des différents projets de logements de la Commune. Est-ce que l'appétit persistera pour toujours plus de constructions de logements sur la moindre petite parcelle, privilégiant à tout discours et raisonnement la densification à tout prix et le rapport de force quitte à en oublier peut-être l'essentiel à savoir la préservation de la nature et la qualité de vie des habitants ? Les luttes à venir seront certainement plus rudes que prévues Ou peut-être pas ? L'avenir le dira.

Autre coup de théâtre, politique celui-là: la démission d'Olivier Arni pour la fin de l'année. Enfin, et dernier rebondissement, le dicastère de l'Urbanisme sera repris dès janvier 2018 par Mme Christine Gaillard, une « Verte » soit une écologiste selon son étiquette politique ! Cette dame a ouvert jusqu'à présent avec efficacité, il faut l'avouer, sur plusieurs projets favorisant la mobilité douce. Elle est également et tout politiquement pour la préservation de la nature et de la biodiversité.

Espérons dès lors que Madame Gaillard sera aussi sensible à la beauté et à la belle nature verdoyante d'un des derniers quartiers encore préservés par le bétonnage tout azimut et qu'elle œuvrera à la préservation de la nature et de la biodiversité de notre quartier.

Pour le Comité de l'AQCG
Claudia Rizzo

Quelques avancées ? Oui et non !

Depuis la dernière gazette de mai 2017, nous avons été témoins de quelques coups de tonnerres politiques qui auront des répercussions sur l'avenir de notre quartier. Parallèlement plusieurs activités concernant le quartier et restées à l'arrêt depuis plusieurs années ont redémarré. Les membres du comité de l'Association ont été bien occupés à différentes tâches qui semblent peu à peu porter ses fruits.

En effet, après plusieurs relances de notre part, cette fois ca y est ! Le projet des zones bleues dans le quartier sera enfin mis en place dès le printemps 2018 après plus de 3 ans d'attente.... Quant à la boîte à troc retirée en 2015, elle sera remise dans le quartier mais plus au même endroit en guise de deuxième mais dernier essai (discussions en cours avec la Ville). Quant au projet de restructuration du cimetière, les travaux devraient également démarrer au printemps 2018 selon les informations reçues lors de la séance d'information du 21 août dernier.

Une autre avancée notoire est due elle à la forte mobilisation de la population de la commune, y compris de membres de notre association et des 14'114 signatures récoltées lors de la pétition pour la préservation des quatre derniers offices postaux de quartier de la commune dont celle de Vauseyon. En effet, les fermetures planifiées en 2016 ont été suspendues sine die.

Quant au projet de logements inscrit dans le nouveau Plan Directeur Cantonal (voir gazette no.3), le Comité a adressé depuis une lettre au Conseiller d'Etat Laurent Favre afin de recommander la préservation de la qualité de vie des habitants et ce dans le respect des directives de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (voir notre lettre en fin de document).

Enfin et en plus de la défense des intérêts du quartier, les membres du Comité se sont attelés à vous organiser deux belles occasions de rencontre dont la fête annuelle du quartier qui a beaucoup plus.

Vous trouverez plus d'informations et détaillées dans les pages suivantes.
Bonne lecture et Vive les Charmettes !



Début 2017, remise d'une lettre des tous les comités de défense des offices postaux du canton en mains propres au Conseiller d'Etat Karakash



La très belle fête annuelle du quartier

Cette année, la fête du quartier a de nouveau rencontré un beau succès. Au moins le double de personnes par rapport à l'an passé y a participé dans la bonne humeur et la convivialité. Un groupe d'accordéonistes de la région nous ont offert un très beau «concert» qui a motivé plusieurs à danser et à faire la chenille. Les jeux pour les enfants et les jeunes organisés par Archery ont également été appréciés. Cerise sur le gâteau, plusieurs pensionnaires du home des Charmettes nous ont rejointes dans l'après-midi à notre grande joie.

Les membres du Comité ont été ravis de voir que toujours plus de nouvelles personnes se joignent à la fête ce qui nous encourage à continuer à organiser la fête annuelle qui espérons-le attirera toujours plus de monde d'année en année.

Ci-dessous quelques photos de la fête. Une vidéo sera présentée lors de notre prochaine assemblée générale prévue fin janvier 2018 avec encore plus de photos et de vidéos.





Réunion entre les Associations de quartier et les autorités communales

Pour la première fois et à l'initiative du Conseiller communal, Thomas Facchinetti, toutes les associations de quartiers de la commune ont été invitées le 12 septembre à une réunion pour discuter de mesures visant à améliorer les échanges avec les autorités communales et pour rendre les associations plus visibles pour les habitants. Un rapport du conseil communal proposant plusieurs mesures concrètes a été accepté à l'unanimité par le Conseil général lors de sa séance du 23 octobre à laquelle le Comité de l'AQCG a assisté. Parmi les nombreuses mesures proposées : la création d'une page internet que pour l'association et sur le site de la commune, la location facilitée de salles des collègues et autres locaux communaux, la possibilité pour les Associations de publier des articles dans Vivre la Ville, etc. Ces mesures devraient commencer à être mises en place dès le début 2018. Toutefois le rapport suggère également la création d'Assemblées citoyennes, une structure supplémentaire aux associations de quartier, ce que les Associations de quartier et certains conseillers généraux redoutent comme étant une structure en concurrence avec les Associations de quartier. Un autre rapport du Conseil communal sur la création de ses dites Assemblées citoyennes sera présenté au Conseil général dans le premier trimestre 2018. Les Associations de quartier s'étant unies depuis l'an dernier en groupement suivra de près les développements. Pour notre quartier, l'important sera de pouvoir utiliser les salles du collège des Charmettes, par exemple pour des fêtes, des rencontres ou des manifestations de particuliers.

Les zones bleues dans le quartier c'est pour bientôt. Enfin !

Nous venons de l'apprendre (le 27 octobre) : le feu vert des autorités de la Ville pour le marquage des zones bleues dans le quartier devrait bientôt être donné s'il n'y a pas d'opposition. Il devrait alors débuter au printemps 2018. Il en coûtera 110 CHF par année. Les membres du comité participeront à plusieurs séances de travail avec la sécurité urbaine et plus d'information seront données lors de notre prochaine Assemblée générale.

Des nouvelles du cimetière et de deux passages pour piétons manquant dans le quartier

La Ville, via la cheffe du dicastère en charge des travaux de rénovation du cimetière, Violaine De Montmollin a convié les habitants du quartier à une séance d'information le 21 août 2017. En bref, le projet a été remodelé pour faire du cimetière un plus bel endroit de «recueillement» avec plus de bancs et de lumière mais pas un endroit de promenade commun ou des places de jeux (sic). Il a été à nouveau confirmé que l'ancien four d'incinération (plus aux normes) ne sera utilisée qu'exceptionnellement (révision ou panne du nouveau four). Nous voilà rassuré. Les travaux débiteront au printemps 2018. La séance fut très intéressante et menée dans une atmosphère détendue et constructive.

Suite aux démarches infructueuses d'une de nos membres de l'Association, le Comité a décidé d'adresser une lettre à Mme Violaine de Montmollin pour demander le rétablissement du passage pour piétons à la rue des Carrels et la création d'un passage sur l'avenue Edouard-Dubois (en face de la marbrerie). Malheureusement et sur une lettre de réponse de deux pages, les demandes ont été refusées car elles n'obéiraient pas aux normes en vigueur. Nous avons contesté la décision refusant la création d'un passage piéton sur l'Avenue Edouard – Dubois et madame de Montmollin a promis de reconsidérer la question. A suivre donc.

Origine des noms de rues du quartier (suite)

Deuxième épisode sur l'origine présumée des noms de quelques-unes des rues de notre quartier et environs. Un grand merci à Monique Worthington qui a contribué au contenu de cet article de par ses recherches et que nous avons repris tel quel.

Rue de Beauregard..... comme son nom l'indique. Mentionné dès le XVI siècle

Avenue Ed.-Dubois. Né en 1813 à Neuchâtel, graveur, a fait fortune aux Etats-Unis. N'a pas oublié sa ville natale qui a bénéficié, grâce à ses legs, de la maison de retraite des Charmettes ainsi que du Parc Dubois à l'ouest du château, connu ensuite en tant que "Jardin du Prince" pour le Prince Berthier, maréchal de Napoléon

Chemin des Ecoliers. Dénommé ainsi à la suite de la construction du groupe scolaire du quartier...La vie qui commence, entre Maison de retraite et cimetière...

Rue des Poudrières. Domine la cuvette de Champ-Coco formée par le Seyon. Il s'agissait d'un entrepôt, "La Poudrière"- déplacée de la rue de l'Ecluse quand la ville s'est agrandie - où l'on conservait, outre la poudre, les armes.

Chemin de la Caille. Il s'agirait d'un lieutenant... Chemin qui descend d'abord modestement des Poudrières le long de la voie ferrée pour s'élargir vers l'ouest afin de rejoindre Maillefer.

La lettre du Comité au Conseiller d'Etat Laurent Favre sur le nouveau Plan Directeur Cantonal

Plan Directeur Cantonal et les projets d'urbanisation des Charmettes

(Pour l'accès aux nombreux documents : <http://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAT/pdc/Pages/accueil.aspx>)

Rappel de notre édition 3 : Un plan directeur cantonal (PDC) est un document de référence et de coordination pour l'aménagement du territoire cantonal. Le document se réfère à la nouvelle LAT (Loi sur le territoire) et explique les détails de mise en œuvre en termes un peu plus concrets et notamment sur le nombre de constructions de logements prévues en fonction de l'accroissement de la population. Il traite de dizaines d'autres thèmes comme par exemple, la mobilité, les liaisons ferroviaires et routières, les rives du lac, etc. Ce document a été mis en consultation cantonale jusqu'à fin août 2017. Une fois révisé il sera ensuite envoyé au Conseil fédéral pour approbation. Rappelons que la commune de Neuchâtel y a inclus les Charmettes en désignant le quartier comme «pôle de logements» susceptibles d'être développé mais sans chiffres ni échéances. Toutefois, cela dépendra de la véritable augmentation de la population. En effet, la LAT précise que les besoins en constructions doivent se baser sur une projection de l'augmentation de la population réaliste à 15 ans. Or les projections du canton semblent bien optimistes, à savoir: 195'000 habitants et 90'000 emplois d'ici 2030 et 205'000 habitants et 100'000 emplois d'ici 2040 contre 178'434 et 80'000 emplois fin 2016.....



Notre lettre au Conseiller d'Etat Laurent Favre du 20 aout 2017. Pas (encore ?) de réaction de la part de M. Favre

est toujours sur leur site internet de l'Urbanisme tel quel et n'a jamais été révisé-finalisé sur la base de nos commentaires, comme il l'avait promis¹ !

Nous comprenons que la densification « intelligente » comme le prévoit la LAT est nécessaire. Nous craignons simplement les excès, d'autant que plus que le nombre de logements prévus sur un si petit terrain de 4500 m2, est gigantesque si - comme nous l'a certifié M. Arni aux habitants - les espaces publics actuels seront maintenus. A noter au passage que le nombre de logements souhaités varie selon la source d'information : entre 60 et 90 logements dans le rapport d'information au Conseil général², bien moins selon l'Urbanisme lors d'une séance d'information aux habitants au vue des limites des infrastructures existantes (qu'il a reconnu), mais, 100 au minimum selon le dernier rapport COMUL³ !

Vous comprendrez que devant de tels agissements, que nous éviterons ici de qualifier, nous craignons vraiment le pire ! Il y a certes la loi à (faire) respecter et/ou les batailles juridiques pour nous faire entendre ou faire valoir nos droits comme l'on fait plusieurs associations de quartier de la commune avec succès d'ailleurs. Mais devons-nous vraiment en arriver là ? Nous espérons vivement que non et nous en appelons aux autorités cantonales à veiller à ce que le principe de densité « qualitative » soit sincèrement respectée, qu'elle reste une priorité malgré le fait que notre quartier et ses environs deviennent toujours plus un quartier d'ortoir, toujours plus dense et communautaire soit sans véritable mixité sociale, ce qui nous semble contraire à la loi!

En conclusion donc, l'association de quartier des Charmettes demande à l'Etat de Neuchâtel de bien veiller à ce que les principes de base de la LAT et notamment ceux régissant les critères d'une « densification qualitative » soient effectivement respectés par les diverses autorités concernées pour assurer une sincère qualité de vie de la population concernée et de veiller également à ce que l'échange d'informations, comme le recommande la loi, soit effectif et mené dans les règles de l'art et avec respect de toutes les parties concernées.

Au nom des membres de l'Association et de son comité, je vous adresse tous mes remerciements pour l'attention que vous aurez portée à notre lettre et à nos recommandations et nous vous prions d'agréer, Monsieur Favre, nos meilleures salutations.

Claudia Rizzo
Présidente
Association Quartier des Charmettes-Généralités

¹ Lettre par email du fait des liens internet indiqués ci-dessous. Merci pour votre compréhension.

² <http://www.urbanisme-neuchatel.ch/actualite-charmettes> : « Synthèse des enseignements v01 - version de travail amenée à évoluer selon les commentaires reçus »
³ [Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la mise en oeuvre d'une stratégie de développement pour un nouveau quartier d'habitation aux Charmettes \(Du 3 septembre 2012\) – page 16](#)

⁴ Document disponible sur demande si nécessaire car plus disponible sur le site internet de COMUL

Chemin des Péreuses 15 – 2000 Neuchâtel
☎ 079 280 20 11 ✉ charmettes2012@hotmail.ch 🌐 www.quartierdescharmettes.ch



Association Quartier des Charmettes – Généralités

Par email
Monsieur Laurent Favre
Chef du Département du développement territorial et de l'environnement
Château
2001 Neuchâtel

Neuchâtel, le 20 août 2017

Nouveau Plan Directeur Cantonal – nos commentaires

Monsieur le conseiller d'Etat,

Nous souhaitons tout d'abord vous remercier d'avoir organisé en mai dernier une présentation publique du nouveau Plan Directeur Cantonal (PDC). Cela a aussi permis à notre association de quartier des Charmettes (commune de Neuchâtel) de recueillir des informations intéressantes sur les projets souhaités ainsi que sur les principes généraux de mise en oeuvre de ce nouveau PDC. Merci aussi de favoriser la consultation qui nous permet ici de vous faire part de nos commentaires.

Permettez-nous donc de vous exprimer nos plus vives inquiétudes à divers niveaux d'autant que le quartier des Charmettes est envisagé dans le plan (fiche U_12) comme pôle de logements à densifier et, que dans votre propre discours vous avez répété à plusieurs reprises votre volonté d'une densification « qualitative ». Toutefois, il suffit de visiter la région nord-ouest de la commune de Neuchâtel (Charmettes-Deurres-Draizes et environs proches) pour constater qu'elle subit depuis quelques années une densification effrénée, extrême, voire suffocante pour beaucoup d'habitants qui doivent désormais en subir toutes les conséquences. Les limites des infrastructures, espaces-jardins publics compris, capables d'absorber une si forte augmentation de la population ont été franchies face à l'arrivée d'environ 500 habitants supplémentaires en si peu de temps, sans compter les projections de constructions et les problèmes connus d'engorgement du trafic dans l'axe Vauseyon – Peseux. De plus, le terrain sur lequel seraient prévues de nouvelles constructions est une Zone d'Utilité Publique (ZUPE) qu'il faudrait donc dézonner pour y accueillir des logements. Est-ce vraiment ce que préconise la LAT ? Enfin, au vue des types des logements récemment construits dans la région, la mixité sociale n'est pas/plus garantie autant d'ailleurs que la qualité esthétique et harmonieuse des récents bâtis, comme le préconiserait la loi.

Certes, nous avons déjà fait part de nos préoccupations aux autorités communales, avis d'experts à l'appui. Mais à notre grande stupeur, le processus participatif a été brutalement interrompu avec les habitants du quartier par M. Arni en juin 2014. Et, nous l'avons appris par la presse! Depuis nous restons absolument sans nouvelles malgré une lettre de notre association ainsi qu'une relance de notre avocat demandant une reprise du dialogue et de l'échange d'informations, auxquels nous devrions avoir droit, selon la LAT toujours. Pour preuve, le premier draft du rapport de « restitution »

Chemin des Péreuses 15 – 2000 Neuchâtel
☎ 079 280 20 11 ✉ charmettes2012@hotmail.ch 🌐 www.quartierdescharmettes.ch

Evènements à venir :

- Fin octobre 2017 : réunions avec la Police/Sécurité urbaine pour discuter du plan d'aménagement des zones bleues
- Début novembre 2017 : réunion avec une responsable de la commune pour décider du nouvel emplacement de la boîte à troc
- Début janvier 2018 : Entrée en fonction de la nouvelle responsable communale de l'Urbanisme Christine Gaillard
- Fin Janvier 2018 : Assemblée générale – probablement le jeudi 25 janvier – à confirmer. Invitation suivra.

Note de l'Edition !

Si vous avez des propositions de textes ou des demandes d'articles sur tel ou tel sujet, n'hésitez pas à nous contacter. Des versions imprimées de la Gazette peuvent être remises sur demande. N'hésitez pas. Elles sont postées aussi sur notre site internet.